



Le Courrier de la Marche Mondiale des Femmes contre les Violences et la Pauvreté - N° - 230 - 11 septembre 2013

Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les communiqués signés Marche mondiale des Femmes).

Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'expéditeur est bien directement la Marche) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail. Faites passer à vos réseaux et ami-es.

Site : <http://www.mmf-france.fr>

SOMMAIRE

- 1 - Pour que vive la maternité des Lilas aux Lilas - Page 1
- 2 - Pour le droit à l'avortement, contre l'extrême-droite catholique - Page 2
- 3 - Des femmes au Panthéon, maintenant ! - Le Collectif pour des femmes au Panthéon - Page 2
- 4 - Réforme des retraites : mesures en trompe-l'œil pour les femmes - Christiane Marty - Page 3
- 5 - Appel à signer : Retraites : les femmes demandent réparation ! - Page 6
- 6 - Avorter cet été en Ile-de-France : un acte héroïque ! - Planning Familial - Page 7
- 7 - A propos d'appels au viol sur Internet - CP Zeromacho - Page 8
- 8 - 52 personnalités féminines du monde réclament un TPI en RDC - Page 8
- 9 - « Déboires du mâle contemporaine ou les fantasmes de Bedaudeau et Oubrierie - liberation.fr
- 10 - En Asie-Pacifique, un quart des hommes ont déjà commis un viol - lemonde.fr - Page 11
- 11 - Soudan: une femme risque le fouet pour avoir ôté son voile - Page 12
- 12 - Sushmita Banerjee, une ennemie des talibans assassinée en Afghanistan - Jean-Pierre Perrin - liberation.fr - Page 12
- 13 - Des débats à la fête de l'huma - Page 13
- 14 - Des débats avec les travailleuses de Latelec - 16 et 21 septembre - Page 13
- 15 - Soutien aux lesbiennes réfugiées Tea Dance - Les lesbiennes dépassent les Frontières - Page 14
- 16 - Conférence « Accès à la contraception, grossesses non prévues et avortements à risques : état des lieux dans les pays du Sud » - Page 14
- 17 - « La virilité mise à mâle » - le MAGE - 26 septembre - Paris - Page 15
- 18 - Rappel : Festival Féministe de documentaires « Femmes en Résistance » - 28/29 septembre
- 19 - La culture, une arme contre le sexisme ? - Institut Emilie du Châtelet - 24 et 28 octobre

MOBILISATIONS

1 - Pour que vive la maternité des Lilas aux Lilas

Pour que vive la maternité des Lilas aux Lilas

MANIFESTATION

Samedi 21 septembre 2013 à 11h

Départ Place de la Mairie des Lilas - Ligne 11

La maternité des lilas, pour qui le cauchemar continue, n'en finit pas de faire parler d'elle. Alors que l'ARS poursuit son programme de destruction de cet établissement, les sages femmes de la maternité ont décidé de poser dénudées afin de faire entendre leur voix. Cet établissement pionnier de l'accouchement sans douleur, haut lieu de respect du droit des femmes à disposer de leurs corps, se voit proposer d'intégrer des locaux désaffectés à Montreuil. C'est, à court terme,

la mort de l'établissement et de son projet médical que propose l'ARS avec ce nouveau projet "alternatif". Les sages-femmes ont donc décidé d'être présentes dans le débat et de défendre les valeurs pour lesquelles elles viennent travailler ici et nulle part ailleurs. Elles sont claires, elles se battent jusqu'au bout. Avec ces photos, elles appellent à les soutenir et à venir manifester pour leur maternité le 21 septembre, à 11 heures aux lilas. Le rendez-vous est fixé devant la mairie.
Une pétition est également en ligne : Change.org/maternitedeslilas

2 - Pour le droit à l'avortement, contre l'extrême-droite catholique - Collectif Tenon - 14 septembre

Pour le droit à l'avortement, contre l'extrême-droite catholique
Nous ne leur laisserons pas la place !

RASSEMBLEMENT

le 14 Septembre devant Tenon, RV à 9h30 devant
le resto "chez papa " angle avenue Gambetta, rue Orfila, metro Pelleport

C'est la rentrée, l'extrême droite catholique continue ses nuisances contre le droit à l'IVG : SOS tout-petits reviennent le 14 septembre à proximité de l'hôpital Tenon pour tenter comme d'habitude d'intimider la population et les hospitaliers. Ce groupe anti-IVG va continuer ses campagnes de remise en cause du droit à l'avortement cette année ! après Tenon, ils seront auprès de Port Royal. Malgré nos interpellations au ministère de l'intérieur et à la préfecture de police restées sans réponse et l'appui que nous avons reçu de nombreux éluEs de l'arrondissement et de Paris, les intégristes s'installeront auprès des centres d'IVG, toujours protégés par la police. Nous sommes encore et toujours présentEs contre leur propagande et continuerons d'autre part à nous battre pour un bon fonctionnement, pour des moyens au centre IVG de Tenon.

Nous ne céderons pas à la pression de cette extrême droite. Nous resterons mobilisées pour affirmer : que les femmes ont le droit de choisir d'avoir un enfant ou non et à dire : un CIVG dans chaque hôpital ; L'hôpital public au service de la population ; Abrogation de la loi Bachelot.

Le collectif Tenon : des habitants du XXème, et des militantes et militants de l'Association pour les Droits des Femmes du XXème, d'AC, d'APEIS, ATTAC XXème, Femmes libres, Femmes Solidaires, LDH XXe, Marche mondiale des femmes, MRAP, le Planning Familial, Alternative libertaire, EELV, FASE, GA, NPA, PCF, PG, les syndicats CGT et Sud-Santé Tenon.

Soutenu par la CNT-UR, la Fédération Anarchiste, Les Alternatifs, Les Effrontées, Ras'l'Front-MLV, SCALP, Solidaires, l'ULCGT XXe, et Coordination nationale des comités de défense des hôpitaux et maternités de proximité.

Signez la pétition pour que ces intégristes arrêtent définitivement leurs provocations aux portes de l'hôpital : <http://www.petitionpublique.fr/?pi=P2013N38963>

3 - Des femmes au Panthéon, maintenant ! - Le Collectif pour des femmes au Panthéon

Alors que le Panthéon a vocation à honorer les grands personnages qui ont fait l'Histoire de France, seules deux femmes y reposent pour 71 hommes : Marie Curie, deux fois prix Nobel, pionnière de la physique nucléaire, et Sophie Berthelot ... pour ne pas être séparée de son mari Marcellin Berthelot, chimiste et homme politique.

L'histoire française a jeté dans l'oubli des milliers de femmes qui ont, par leur vie au service de la science, des arts, de la philosophie, de la politique ou encore par leur engagement politique ou militant, écrit l'histoire de notre pays et fait progresser l'humanité.

Parmi elles Simone de Beauvoir, Louise Michel, Olympe de Gouges, Germaine Tillon, Solitude, Lucie Baud, Aimée Marie Eléonore Lallement, Lucie Aubrac...

C'est justice que de leur rendre hommage. C'est essentiel de graver leurs parcours exceptionnels dans notre mémoire collective afin qu'elles puissent être source d'inspiration pour les femmes et

les hommes d'aujourd'hui et de demain.

François Hollande peut faire rentrer ces femmes dans l'Histoire : c'est lui qui décide de la panthéonisation. Il a le pouvoir de rompre le déséquilibre flagrant de la proportion des femmes et des hommes dans ce temple laïc et républicain. Il a chargé Philippe Belaval, président du Centre des monuments nationaux, de dresser d'ici fin septembre 2013 une liste de personnalités susceptibles d'entrer au Panthéon. C'est donc le moment de nous mobiliser pour obtenir que les grandes femmes de notre histoire figurent dans cette liste et soient panthéonisées. Dans quelques semaines, nous remettrons notre appel à Philippe Belaval. Pour donner du poids à nos propositions, chaque signature compte !

- Aidez-nous et engagez-vous pour l'égalité en signant et en relayant cette pétition : <http://www.change.org/fr/pétitions/françois-hollande-panthéonisez-des-femmes>

- Choisissez les femmes auxquelles vous souhaitez rendre particulièrement hommage en "likant" les biographies sur le réseau social Facebook ici :

<https://www.facebook.com/FemmesAuPantheon?fref=ts>

Une consultation électronique "officielle" sur les prochaines personnes à panthéoniser est organisée par Philippe Bélaval (chargé par le président de la République d'un rapport pour la fin septembre). Pour participer, c'est ici : <http://pantheon-consultation.monuments-nationaux.fr/quizz>

DES TEXTES...

4 - Réforme des retraites : des mesures en trompe-l'œil pour les femmes - Christiane Marty - 1^{er} septembre 2013

Le gouvernement avait promis une réforme des retraites basée sur l'équité et qui réduirait les injustices. La fausse équité des mesures annoncées est pointée à juste titre par de nombreuses réactions à gauche, mais peu commentent les mesures à destination des femmes. Ces dernières sont pourtant très loin de répondre à l'objectif affiché tant elles sont marginales.

Selon le document du Premier ministre présentant la réforme¹, trois mesures rendront le système plus juste pour les femmes : il s'agit de la validation de trimestres pour les petits temps partiels, la meilleure prise en compte de la maternité et la refonte des majorations de pension pour enfants. De quoi s'agit-il ?

1 - « Valider des trimestres pour les petits temps partiels, qui touchent essentiellement les femmes » : Actuellement, au régime général et dans les régimes alignés, le nombre de trimestres validés par an pour la retraite n'est pas établi en fonction de la durée de travail réalisé mais en fonction du montant de la rémunération annuelle soumise à cotisation. Sont validés autant de trimestres que le salaire annuel représente de fois 200 heures de travail rémunérées au SMIC, avec au maximum quatre trimestres par an. Ce niveau de 200 heures correspond en gros à un emploi à temps partiel à 43% de temps complet (c'est-à-dire 15 heures hebdomadaires). Les personnes en dessous de ce seuil ne valident donc pas intégralement la période travaillée aujourd'hui. Désormais, il sera possible de valider un trimestre à partir de 150 heures payées au SMIC, ce qui correspond à un emploi avec un temps partiel supérieur à 32 % de temps complet (11 heures hebdomadaires environ). C'est une mesure juste et bienvenue. Mais elle ne concerne que très peu de salarié-es : en 2011, selon l'Insee, parmi les personnes en emploi, 4,4% des femmes et 1,1 % des hommes ont un travail à temps partiel de moins de 15 heures par semaine.

Pour toutes les personnes à temps partiel (soit parmi les actifs, un tiers des femmes et 7 % des hommes), le problème récurrent est celui du niveau de la pension. Or rien n'est prévu pour l'améliorer dans la réforme présentée. Alors que le temps partiel est dans un cas sur trois imposé

¹ Dossier « Réforme des retraites : garantir notre système, corriger les injustices », 27 août 2013, téléchargeable sur http://www.social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/DP-reforme_retraite_27-08-2013_v5.pdf

par l'employeur pour qui il est très bénéfique, une véritable mesure d'équité aurait été l'instauration d'une surcotisation patronale pour les emplois à temps partiel, qui permettrait de majorer le montant de la pension.

Cette modification des modalités de validation d'un trimestre contient aussi une disposition qui prévoit « *la création d'un plafond afin de limiter les effets d'aubaine* » : ne seront prises en compte que les cotisations portant sur un revenu mensuel inférieur à 1,5 SMIC². En pratique, il n'est pas dit si cette mesure avec ses différentes composantes constitue un coût ou une économie pour les caisses de retraite, avec d'un côté le coût supplémentaire lié à l'assouplissement des conditions de validation d'un trimestre, et de l'autre, le gain réalisé par l'instauration du plafond à 1,5 SMIC.

2- « *Refondre les majorations de pension pour enfant* » : La majoration de 10 % de pension accordée aux parents de 3 enfants, qui représente un montant non négligeable de 6 milliards par an, est doublement injuste. Calculée au prorata de la pension, elle rapporte plus aux hommes qu'aux femmes alors que c'est la carrière féminine qui est pénalisée par les enfants. Proportionnelle, elle est plus forte pour les retraites les plus élevées et elle n'est pas imposée. Le gouvernement avait annoncé qu'elle serait revue et mieux dirigée vers les femmes. Que prévoit la réforme aujourd'hui ? Le gouvernement annonce simplement qu'il « *souhaite engager une refonte de cette majoration afin qu'elle bénéficie davantage aux femmes et puisse intervenir dès le premier enfant* »³. Mais ce n'est qu'au delà de 2020 que « *la majoration actuelle sera progressivement plafonnée et transformée en majoration forfaitaire par enfant* ». Elle bénéficiera principalement aux femmes ». La refonte de cette majoration est renvoyée à plus tard, et on reste dans le flou complet sur son contenu !

La seule modification concernant cette majoration de 10 % qui prend effet immédiatement est... sa fiscalisation ! Elle rapportera 1,2 milliard d'euros dès 2014, et 1,5 milliard à l'horizon 2030, montants qui seront donc prélevés sur les revenus des retraités, femmes et hommes, ayant élevé 3 enfants. Cette baisse de leur revenu s'ajoutera à celle qui découle du report de six mois de la revalorisation des pensions et qui représentera une perte de 600 millions d'euros en 2014 (1,4 milliard en 2020) selon le chiffrage du gouvernement. Il est assez paradoxal de voir présenter au rang des mesures de justice envers les femmes un vague projet de refonte de la majoration renvoyé après 2020, alors que l'impact immédiat de sa fiscalisation sera dès 2014 une baisse du revenu des mères (pères aussi) de trois enfants.

Remarque : s'il est juste de revoir la majoration de 10 %, la démarche qui vise à mieux la diriger vers les femmes ne s'inscrit pas dans une politique en faveur de l'égalité de genre. D'une manière générale, les dispositifs familiaux sont indispensables pour majorer les pensions des femmes. Mais ils ne font que compenser *a posteriori* les inégalités de retraite entre les femmes et les hommes sans agir sur leur source. Pire, ils les entretiennent car ils enferment les femmes dans le rôle de mère. De plus, certains dispositifs ne sont attribués que s'il y a interruption d'activité. Cette conditionnalité incite les femmes à se retirer du travail, ce qui nuit à leur carrière, puis ensuite... au calcul de la pension. Au bout du compte, les rôles sexués sont pérennisés ; les femmes se voient attribuer des droits complémentaires... au détriment de leurs droits directs ! Une politique cohérente en faveur de l'égalité doit favoriser l'évolution vers un système de protection sociale qui rompt avec le modèle patriarcal. Ce qui implique, non pas d'étendre les droits dérivés pour les femmes, mais de renforcer leurs droits directs à une pension⁴. Les mesures proposées dans la

² C'est un peu technique. Aujourd'hui, puisque c'est le niveau de rémunération qui permet de valider un trimestre, il est possible pour certains salariés qui ont un salaire élevé de valider 4 trimestres en ayant travaillé 2,5 mois sur l'année. Ainsi une personne gagnant le plafond mensuel de la sécurité sociale (soit 3086 euros) peut valider 4 trimestres en travaillant moins de trois mois. Le rapport Moreau préconisait donc d'instaurer un plafond visant à « *limiter l'acquisition trop rapide de trimestres* ». C'est ce qui a été retenu. Il précisait que « *les perdants seront des assurés qui, travaillant à temps partiel, sont rémunérés au-delà du plafond spécifique retenu* ». Il serait intéressant de connaître le nombre de personnes qui seront concernées par cette restriction et le montant de l'économie qui sera générée par l'instauration de ce plafond.

³ Page 5 du document « Réforme des retraites » du Premier ministre.

⁴ *Femmes et retraites, saison 2013*, Christiane Marty, <http://www.fondation-copernic.org/spip.php?article953>

réforme de 2013, avec notamment la poursuite de l'allongement de la durée de cotisation, vont continuer à pénaliser le droit direct des femmes à une pension.

3 « *Mieux prendre en compte les trimestres d'interruption au titre de maternité* ». Cette meilleure prise en compte de la maternité concerne le dispositif de retraite anticipée à 60 ans pour carrière longue. Rappelons qu'en 2010, le PS était opposé au recul de l'âge de départ en retraite de 60 à 62 ans. Il avait promis, s'il revenait au pouvoir, de rétablir la possibilité de retraite à 60 ans pour les personnes ayant commencé à travailler tôt⁵. C'est ce qui a été fait en juillet 2012, avec un décret entré en application le 1^{er} novembre qui élargit l'accès à la retraite anticipée prévu par la loi de 2003.

Mais les conditions pour être éligible à ce dispositif de retraite anticipé sont restrictives. L'une d'entre elles est d'avoir le nombre de trimestres cotisés requis pour la pension à taux plein⁶ et une distinction est faite entre les trimestres cotisés et les trimestres assimilés⁷. Pour un départ anticipé à la retraite, sont pris en compte les trimestres cotisés et aussi quelques trimestres assimilés, qui sont alors « réputés cotisés », mais dont le nombre est limité : selon le décret de 2012, il est possible de prendre en compte 4 trimestres au maximum au titre du service militaire, 6 trimestres au total pour les périodes d'arrêt de travail pour maladie, maternité et accident du travail. Les majorations de trimestres pour enfant ne sont pas prises en compte dans ce dispositif... Le décret de 2012 a en réalité traduit une reculade du gouvernement : la promesse de retour à 60 ans pour les carrières longues s'est avérée, à l'étude, assez coûteuse et les conditions pour y accéder ont été de ce fait restreintes. Ainsi, la distinction entre trimestres cotisés et trimestres assimilés qui existait dans la loi de 2003 a été maintenue : pourtant cette distinction, en limitant la prise en compte des trimestres assimilés, élimine de fait la plupart des salariés et surtout salariées qui ont eu des interruptions de carrière, de l'accès à une retraite anticipée. Le décret de 2012 aurait pu rompre avec cette logique, il ne l'a pas fait. Au final, la mesure qui aujourd'hui prévoit que tous les trimestres attribués au titre de la maternité seront « réputés cotisés » n'est qu'un rattrapage de l'injustice de ce décret qui en a limité le nombre⁸. Depuis son instauration en 2003, le dispositif de retraite anticipée concerne essentiellement les hommes puisqu'ils représentent 79 % des bénéficiaires sur la période 2004-2010. « *Les conditions d'octroi de la retraite anticipée excluent de fait la grande majorité des femmes*⁹ ». Ce n'est pas le petit aménagement aujourd'hui proposé qui changera concrètement cette réalité. Si l'on veut vraiment ouvrir la possibilité de retraite anticipée aux femmes, pourquoi ne pas inclure parmi les trimestres « réputés cotisés » les majorations de durée d'assurance (MDA) attribuées au titre des enfants qui en sont aujourd'hui exclues ?

La preuve par le coût : Le Premier ministre produit un tableau du financement de la réforme, où apparaissent les coûts des différentes mesures. Celles en faveur des jeunes, des femmes, des carrières heurtées et des petites pensions sont comptabilisées en un seul poste. Le tableau confirme, si l'on avait un doute, que les mesures en direction de ces populations relèvent surtout de l'affichage : leur coût reste nul jusqu'en 2030. Notons pourtant qu'il est prévu une amélioration du

⁵ François Mitterrand avait instauré la retraite à 60 ans en 1981. La droite a reculé l'âge de départ à 62 ans en 2010. On était en droit d'attendre d'un gouvernement de gauche qu'il revienne intégralement sur ce recul.

⁶ Cette durée évolue avec la génération : 165 trimestres pour la génération 1953, 166 pour la génération 1955, etc.

⁷ Les trimestres cotisés sont ceux pour lesquels des cotisations ont été acquittées. Les trimestres assimilés sont pris en compte pour le calcul de la retraite alors qu'aucune cotisation n'a été versée : il s'agit principalement des périodes de maladie, maternité, invalidité, service militaire et périodes de chômage. Les trimestres validés représentent la somme des trimestres cotisés et assimilés.

⁸ Le décret de 2012 limite aussi le nombre de trimestres de chômage ou d'invalidité qui peuvent compter. La réforme 2013 prévoit que 2 trimestres supplémentaires de chômage et 2 trimestres au titre de l'invalidité pourront aussi être « réputés cotisés », mais, comme pour les trimestres maternité, cela ne fait que corriger (un peu) les restrictions injustement entérinées par le gouvernement avec le décret de 2012.

⁹ Voir « *La contributivité accrue de la pension de base : source d'inégalités de genre* », I. Bridet et J. Couhin, dans Retraites et société, août 2012, page 63.

minimum contributif, dont le seuil est relevé de 1028 à 1120 euros, ce qui est une mesure bienvenue, favorable aux petites pensions, c'est-à-dire principalement aux femmes¹⁰.

La pénibilité au féminin : La réforme prévoit une prise en compte de la pénibilité. Les dix facteurs retenus sont ceux qui ont été définis par les partenaires sociaux en 2008. Il y a un enjeu majeur à veiller à ce que ces facteurs n'oublient pas la pénibilité qui caractérise les métiers à dominance féminine, mais qui reste encore trop souvent ignorée. Les résultats de l'enquête SUMER (surveillance médicale des expositions aux risques professionnels) menée en 2003 puis en 2010 ont permis de lever le voile sur la pénibilité et les pathologies qui touchent plus particulièrement les femmes. En mars 2013, une étude du Conseil économique, social et environnemental « Femmes et précarité » note que *« les risques les plus souvent associés au travail dans les représentation sociales traditionnelles - efforts physiques intenses, expositions au bruit, aux intempéries, aux produits nocifs - concernent majoritairement les hommes. Les conditions de travail de nombreuses femmes sont autant marquées par la pénibilité physique ou mentale : postures contraignantes, gestes répétitifs, fond sonore permanent d'un niveau trop élevé, tâches morcelées, manque d'autonomie ou de latitude décisionnelle. Toutefois cette pénibilité reste largement occultée. »*

Des mesures en trompe-l'œil : En résumé, sur les trois mesures mises en avant pour les femmes, celle qui concerne la meilleure validation de trimestres pour les petits temps partiels ne va concerner que très peu de femmes ; surtout, rien n'est prévu pour diminuer la pénalisation de la pension résultant des faibles salaires liés aux emplois à temps partiel. La mesure qui permet de mieux prendre en compte la maternité dans le dispositif de retraite anticipée pour carrière longue ne fait que corriger les dispositions injustes du décret pris en 2012 par ce même gouvernement. Enfin, la soi-disant refonte de la majoration de 10 % de la pension relève de l'entourloupe : rien de concret n'est décidé... si ce n'est la fiscalisation de cette majoration qui va amputer dès 2014 les revenus des retraités et retraitées de 600 millions d'euros !

La faiblesse, pour ne pas dire l'inexistence, de mesures réellement en faveur des femmes ajoute au caractère inéquitable de la réforme qui, si elle devait être mise en œuvre, pèserait une nouvelle fois sur les actifs et les retraité-es en épargnant les entreprises et les actionnaires.

5 - Appel à signer : Retraites : les femmes demandent réparation !

Le gouvernement avait promis une réforme des retraites « basée sur l'équité », mais le projet qu'il a présenté ne répond pas à sa promesse et poursuit la logique des réformes passées. Les mesures en direction des femmes sont très marginales, alors que les inégalités de pension entre les sexes sont importantes : la pension de droit direct des femmes est inférieure en moyenne de 42 % à celle des hommes, leur pension globale de 28 %. Les femmes ont en moyenne des carrières plus courtes que les hommes ; elles partent plus tard à la retraite (1,4 an plus tard pour les personnes parties en 2008) ; elles sont plus souvent concernées par la décote et bénéficient beaucoup moins de dispositifs comme la surcote ou la retraite anticipée pour carrières longues.

Si la mesure qui permet une meilleure validation de trimestres pour les petits temps partiels est bienvenue, elle ne concerne que les personnes au smic qui ont un emploi à temps partiel de moins de 15 heures par semaine, ce qui représente au maximum 2,6 % de l'ensemble des salarié-es.

La mesure qui permet de mieux prendre en compte la maternité dans le dispositif de retraite anticipée pour carrière longue ne fait que corriger - à peine - l'injustice du décret pris par... ce même gouvernement en 2012. Elle ne modifiera qu'à la marge l'accès des femmes à la retraite anticipée, dont les bénéficiaires sont à 79 % des hommes.

Enfin, la refonte annoncée depuis plusieurs mois de la majoration de 10 % pour trois enfants relève de l'entourloupe : elle est renvoyée au-delà de 2020, par contre, ce qui est décidé dès 2014, c'est... sa fiscalisation ! Même les retraité-es de revenus modestes verront leur revenu net baisser.

¹⁰ Paradoxalement, cette mesure ne semble pas avoir de coût immédiat dans le chiffrage officiel.

Pourtant, il serait juste de modifier cette majoration qui, étant proportionnelle à la pension, profite essentiellement aux hommes puisqu'ils ont des pensions plus élevées, alors que ce sont majoritairement les femmes qui sont pénalisées dans leur carrière par la prise en charge des enfants.

Au final, ces mesures ne permettront pas de réduire les inégalités entre les femmes et les hommes. Il est notable d'ailleurs que le chiffrage officiel des mesures cumulées pour les jeunes, les femmes, les carrières heurtées et les petites pensions fasse apparaître un coût nul jusqu'en 2030 !

Le gouvernement fait le choix de continuer à augmenter la durée de cotisation nécessaire pour une pension sans décote, alors que cette mesure se traduit, en pratique, par une baisse de la pension pour le plus grand nombre. Elle touche plus durement les femmes du fait des carrières plus courtes et les jeunes car ils accèdent de plus en plus tard à un emploi stable.

Une autre orientation est possible et nécessaire. Elle suppose d'en finir avec l'austérité, de relancer l'emploi par une réduction du temps de travail, une politique audacieuse d'investissement en matière sociale et écologique et une meilleure répartition des richesses.

Le renforcement des droits directs à pension des femmes est une priorité. Il passe notamment par une meilleure prise en compte du temps partiel. Cette forme d'emploi est souvent imposée par l'employeur pour qui elle est bénéfique : il serait légitime d'instaurer une surcotisation patronale sur le temps partiel, qui permettrait ensuite un meilleur niveau de pension. Le minimum contributif devrait être sensiblement augmenté, la légère revalorisation du plafond qui a été annoncée étant très insuffisante. Il faut non seulement en finir avec l'allongement régulier de la durée de cotisation mais aussi faire en sorte que la durée demandée soit réalisable par l'ensemble des salarié-es. La décote doit en outre être supprimée.

Il faut agir en parallèle sur les inégalités professionnelles, en amont donc de la retraite. La réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes en ce qui concerne les taux d'activité et les salaires améliorerait très fortement les recettes des caisses de retraite ainsi que le droit des femmes à une pension. Cela suppose de lutter contre les discriminations salariales, mener des politiques pour inciter les pères à s'investir dans la prise en charge des enfants, créer un service public de la petite enfance accessible à tou-te-s et à un coût abordable, afin d'éviter aux femmes d'interrompre leur travail à l'arrivée des enfants.

Le projet de réforme qui a été présenté est décidément très loin du compte. Nous appelons les femmes et les hommes de toutes générations à manifester le 10 septembre pour défendre l'égalité des droits.

Premières signatures : la MMF a signé mais trop tard... Geneviève Azam, porte-parole d'Attac Ana Azaria, présidente de Femmes égalité ; Sophie Binet, bureau confédéral de la CGT ; Annick Coupé, porte-parole de Solidaires ; Solange Cidreira, Féministes pour une autre Europe ; Monique Dental, présidente du Collectif féministe Ruptures ; Maryse Dumas, membre du CESE ; Anne Feray, secrétaire nationale de la FSU, Clémence Helfter, Osez le féminisme ! Cécile Gondard-Lalanne, secrétaire nationale de Solidaires ; Bernadette Groison, secrétaire générale de la FSU ; Esther Jeffers, Économistes atterrés ; Gaïa Laussaube, porte-parole des effFRONTé-e-s ; Julie Mandelbaum, secrétaire générale de l'UNEF ; Marie-Pierre Martinet, secrétaire générale du Planning familial ; Christiane Marty, Fondation Copernic ; Julie Muret, porte-parole d'Osez le féminisme !, Muriel Naessens, Féminisme-Enjeux ; Martine Noël, Cadac ; Marie-Josée Pépin, collectif Tenon ; Suzy Rotjman, porte-parole du CNDF, Sabine Salmon, présidente de Femmes Solidaires ; Maya Surduts, porte-parole du CNDF ; Céline Verzeletti, commission "Femmes Mixité" de la CGT...

Cet appel peut être signé sur <http://www.retraites2013.org/?p=143>

6 - Avorter cet été en Ile-de-France : un acte héroïque ! - Planning Familial

Les femmes qui désirent avorter cet été sont touchées de plein fouet par la dégradation de l'hôpital public. Cet été, il est quasi impossible d'obtenir un rendez-vous d'échographie : hôpitaux fermés ou débordés, cabinets privés fermés pour l'été ou avec de forts dépassements d'honoraires.

Les hôpitaux devraient répondre aux demandes d'IVG et actes afférents (échographie, groupe sanguin) des femmes... ce qui est déjà difficile pendant l'année. Par manque de place et de personnel dédié, certaines femmes se trouvent dans des délais trop longs pour pouvoir faire le choix de leur avortement (médicamenteux ou chirurgical) et nombreuses sont celles qui, baladées de services fermés en services fermés, se trouvent hors des délais légaux et donc contraintes d'avorter en Hollande.

Que dire de cette femme qui vit à Chelles, travaille à Ivry, obtient un premier rendez-vous à Maisons-Alfort pour finalement faire son avortement à Saint-Denis ? ; Que dire aussi de cette femme qui appelle 20 établissements de santé pour finalement obtenir une place dans une clinique privée, à l'autre bout de la région ? ;

La loi n'est pas respectée et les fréquentes alertes que nous lançons auprès des pouvoirs publics, été comme hiver, ne sont pas entendues. Malgré notre état des lieux transmis à l'Agence Régionale de Santé (ARS) rien ne change et nous ne pouvons toujours pas avorter dans de bonnes conditions en Ile-de-France.

Les restructurations hospitalières, conséquence de l'application de la loi HPST (Hôpital, Patient, Santé, Territoire) de 2009 n'ont fait qu'aggraver la situation déjà critique de l'hôpital public et donc des centres IVG. Une fois de plus, nous exigeons l'abrogation de la loi HPST. Le Planning Familial d'Ile-de-France exige que le droit à l'avortement soit une réalité et que les hôpitaux aient les moyens tout au long de l'année d'appliquer la loi.

7 - A propos d'appels au viol sur Internet - CP Zeromacho

Zéromacho s'élève publiquement contre la diffusion d'incitations au viol sur un site de coaching, « Seduction by Kamal » (<http://www.seductionbykamal.com/>) qui fait le buzz sur internet.

Ce site fait partie de la mouvance internationale des « pick-up artists » célébrés par des livres, des émissions de télévision, des conférences, et qui donnent à des hommes des conseils, souvent très misogynes, pour « séduire » des femmes.

Parmi les conseils de « drague » diffusés par le site : *"Montrez-lui qu'elle n'a pas vraiment le choix »* « *Perdre tout contrôle de la situation est un 'turn on' majeur pour les femmes ;* « *Elle se plaint ? Pas pour longtemps ! C'est un phénomène naturel de rejet de l'autorité, mais une fois cette barrière franchie, elle s'abandonnera à vous et vous demandera de la défoncer [...] c'est ça en fait la véritable notion du fameux 'BIEN BAISER' ;* « *Donnez des ordres et soyez inflexible. Ne lui demandez pas gentiment si, éventuellement, vous pourriez avoir une fellation et éjaculer dans sa bouche... La décision est prise, retirez-vous et faites la descendre vers votre sexe afin d'affirmer votre posture. » ;* « *il vous suffit [...] de laisser parler vos envies, sans vous restreindre. Prenez le contrôle du rapport sexuel et pensez que votre masculinité passe par des coups de boutoir infligés. »*

Le directeur de publication du site se fait appeler Kamal. Le site, qui reçoit 20 000 visiteurs par jours, est la propriété de sa société « SBK Coaching » basée en Pologne et qui en tire un profit d'environ 10.000 euros par mois. Sa page Facebook est suivie (likée) par près de 17.000 personnes. L'incitation publique à la haine, à la discrimination ou à la violence est interdite par la loi. Une plainte a été déposée auprès du Procureur de la République de Paris pour incitation au viol. Nous soutenons cette initiative et en appelons aux pouvoirs publics pour que cesse la diffusion de ces appels à la violence sexuelle sur des femmes.

Patric Jean, Gérard Biard, Fred Robert, porte-parole de Zéromacho

8 - 52 personnalités féminines du monde réclament un TPI en République Démocratique du Congo

À : M. François HOLLANDE, président de la République française, M. Barack Obama président des

États-Unis d'Amérique, Au Conseil de sécurité des Nations unies (présidence en exercice), M. Ban-Ki-Moon secrétaire général des Nations Unies, M. Van Rumpoy président de l'Union européenne, À Mme Nkosazana Dlamini-Zuma présidente de la commission de l'Union africaine, À M. Abou Diouf secrétaire général de l'Organisation Internationale de la Francophonie, À Mme Robinson envoyée spéciale des Nations Unies dans la région des Grands Lacs

Mesdames, Messieurs,, D'indescriptibles horreurs, répertoriées dans le rapport dit "mapping" des Nations Unies, se déroulent sans désespérer, à l'est de la République Démocratique du Congo depuis 1994. Mairaines de cet appel, nous ne pouvons penser aux maux que souffrent les femmes à l'est de ce pays sans avoir le cœur pénétré de la plus vive douleur, en nous représentant nos semblables, unies à nous par le triple lien d'humanité, des droits et de la francophonie, être traitées plus durement que ne le sont les bêtes de somme ;

Nous ne pouvons nous persuader qu'on puisse, sans se gêner, faire usage de ressources stratégiques de la République Démocratique du Congo, si l'on se faisait la réflexion qu'elles ont été arrosées du sang et de la dignité de nos semblables, traitées comme si elles étaient quelque "chose" qui ressemble à des humains ;

Craignons avec raison que les générations futures, plus éclairées et plus philosophes, n'accusent les Français, les Européens et les Américains de ce siècle d'avoir été complices de barbarie, ce qui contraste avec les valeurs universelles sur lesquelles nous avons voulu fonder notre humanité.

Notre conscience nous dicte par conséquent :

De supplier toute conscience humaine, qui réprouve le traitement que subissent ces femmes du Congo, leurs familles et leur peuple, de signer cet appel en cliquant sur ce lien, pour que, de ces victimes soient restaurés les droits à la vie, à la dignité et à la justice, et que, de leurs bourreaux, soit mis fin à l'impunité et our qu'ils soient sanctionnés de la manière la plus exemplaire, mais aussi de la manière aussi juste qu'équitable.

Au moment où le Conseil de sécurité ferme les portes du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) et celui d'ex-Yougoslavie (TPIY), qui ont considéré dans la jurisprudence Akayezu, ce type de viol, arme de guerre constituant un crime contre l'humanité ou un génocide, nous demandons :

- au Conseil de sécurité des Nations Unies, ainsi qu'au secrétaire général, M. Ban Ki-moon, de mettre en place, sans atermoiement, un Tribunal pénal international pour la ROC, chargé de poursuivre tous les crimes répertoriés dans le "rapport mapping" des Nations Unies, en succession du TPIR à Arusha en République unies de Tanzanie ;
- à M. le président Obama, d'honorer son "prix Nobel" en adoptant dans la région une politique qui prend en compte la dignité et l'humanité de ces femmes ;
- à M. le secrétaire général Abdou Diouf, d'activer les valeurs de la francophonie que nous avons en partage pour que dans toutes les instances, les francophones défendent en bloc ces victimes en soutenant le présent appel ;
- à Mme la présidente Zuma, de puiser dans la sagesse et l'humanisme africains la force nécessaire pour condamner et faire condamner l'humiliation et la douleur infligée à ces femmes de l'est du Congo et d'appuyer fortement cette exigence de justice au Conseil de sécurité ;
- à M. le président Van Rumpoy, de recentrer la diplomatie européenne sur les valeurs qui fondent l'Europe - convaincre les États membres de s'abstenir de tout soutien sous quelque forme que ce soit, visant à couvrir ou garantir l'impunité aux bourreaux - et d'inviter les États membres à soutenir le présent appel ;
- à Mme Robinson et M. Ban Ki-moon, d'inscrire parmi les pistes prioritaires de recherche de solution de paix durable dans la région, la succession du TPIR / Arusha par le TPI pour la ROC.
- aux dirigeantes et dirigeants du monde, quels que soient leur pays et l'institution qu'ils servent, d'arrêter tout encouragement et de supprimer tous les avantages, privilèges et immunités consentis

aux bourreaux ;

- à M. le président Hollande ainsi qu'aux chefs des États membres du Conseil de sécurité des Nations Unies, d'instruire leurs ambassadeurs siégeant au Conseil de sécurité, de porter à l'ordre du jour et de rappeler, semaine après semaine, la question de l'instauration d'un Tribunal pénal international pour la ROC en succession du TPIR/Arusha.

Ne pas le faire serait de la discrimination à l'égard de la femme congolaise, un déni de justice internationale ainsi qu'un encouragement à commettre le "gynocide" ou le "fémicide". Car en effet, après publication du "rapport mapping" et la multitude de rapports sur la situation de ces femmes, nul n'est plus fondé à prétendre n'avoir rien vu, rien su, ni rien entendu".

Parmi les signataires : Françoise Héritier, professeure d'Anthropologie émérite au Collège de France, Mireille Delmas-Marty, professeure émérite de Droit au Collège de France, Monique Chemillier-Gendreau, professeure émérite de Droit à l'université Paris Diderot, Gisèle Halimi, avocate, Rama Yade, ancienne ministre, Roselyne Bachelot, ancienne ministre, Ingrid Betancourt, femme politique, Françoise Gaspard, femme politique, Geneviève Fraisse, philosophe, Susan Georges, présidente d'honneur d'Attac... la liste complète des signataires est à consulter ici, en bas de la page.

Pour signer cet appel, cliquez ici.

9 - « Déboires du mâle contemporain ou les fantasmes de Bedaudeau et Oubrière - liberation.fr

Le Mâle Occidental contemporain (MOC) est une espèce menacée... de domination féminine. C'est en creux ce que suggère la lecture de la BD éponyme publiée quotidiennement dans le Libé de l'été. Ce feuilleton signé Clément Oubrière et François Bégaudeau, raconte les tribulations d'un dragueur loser, Thomas, jeune trentenaire parisien, ni précaire ni clinquant, blanc, hétéro, plutôt beau gosse et vaguement intello. Une sorte d'antihéros, séducteur pataud régulièrement éconduit mais qui s'enfuit à toutes jambes à la moindre «ouverture». Bref, du léger, du rigolo, du distancié, avec néanmoins quelques prétentions, notamment celle de nous faire réfléchir à la place des hommes dans la société actuelle.

Grosso modo, les auteurs tentent de nous faire comprendre à quel point il est difficile pour les hommes de draguer les femmes d'aujourd'hui. «Thomas est dans la position de quelqu'un qui a pris du retard sur une certaine forme d'émancipation féminine et qui doit du coup se réajuster», confiait récemment François Bégaudeau à Libération. Et pour ce faire, Thomas se donne du mal. Il arpente Paris à la conquête des femmes, un exemplaire de Belle du seigneur sous le bras, court les vernissages et les manifs féministes - par pur opportunisme -, écume les boîtes branchées, pouponne les nourrissons pour attraper les mères, etc. En vain. On finirait presque par le prendre en pitié car si les auteurs ne sont pas dupes des manœuvres de leur héros et ne prennent jamais officiellement son parti, ils le couvent d'un regard certes ironique mais néanmoins attendri. Au personnage de Thomas, paumé et ridicule, qui garde en lui ce «doux machisme qu'on a un peu tous», ils opposent des figures féminines plutôt effrayantes.

Et c'est là que le propos se précise. Au fil des planches, la femme moderne prend corps. Tour à tour vénale (elle s'assoit trois secondes sur ses genoux pour se faire payer trois verres gratuits), maquée mais toujours disponible pour un «plan cul», adepte du porno, de la sodomie (pour elle comme pour lui !) et des plans à trois, clitoridienne bruyamment assumée. Après tout pourquoi pas, sauf qu'il s'agit d'une réalité largement fantasmée : toutes les études montrent au contraire une pérennité des rapports dissymétriques entre les hommes et les femmes dans la sphère sexuelle. Dans la France de 2013, les femmes sont loin d'affirmer leurs désirs aussi aisément que les personnages féminins de la BD.

Au-delà de cette vision déformée, c'est surtout la manière dont sont représentées ces femmes «émancipées» qui pose problème ; sans affects et sans égards, froides et hautaines, en un mot : déshumanisées. Les auteurs pourraient nous objecter qu'elles sont telles que Thomas les perçoit.

Or, il est toujours dessiné à leurs côtés. Ces femmes ne sont pas le produit de son imagination, mais constituent son environnement «réel» au sein de la fiction. Ces représentations révèlent donc davantage les angoisses des auteurs vis-à-vis de ce qu'ils imaginent des femmes contemporaines - ce que François Bégaudeau appelle «*la montée en puissance du féminin*».

Résultat, ils ne s'interrogent pas vraiment sur les résistances des hommes face à ce mouvement d'émancipation ni sur les rappels à l'ordre que subissent les femmes quand elles affirment leur désir, mais mettent en scène des rapports de domination inversés dont il est finalement impossible de se réjouir. Car la femme émancipée n'est pas seulement hypersexuée, elle s'incarne dans le personnage de la maîtresse de passage qui l'oblige à repasser ses fringues ; de la féministe hystérique et castratrice qui bat le pavé, harnachée d'un gode-ceinture ; de la lesbienne moche et revêche. Autant de rencontres qui laissent notre mâle occidental contemporain sur le carreau. Sous les soi-disant nouveautés des expériences masculines, on retrouve la vision traditionnelle d'un homme coincé entre celles qui ne veulent pas et celles qui veulent trop, les chiantes et les putes. Pas de quoi rire.

Sylvie TISSOT Sociologue et féministe , Sophie COURVAL Journaliste et féministe et Mathieu TRACHMAN Sociologue et proféministe

INTERNATIONAL

10 - En Asie-Pacifique, un quart des hommes ont déjà commis un viol - lemonde.fr

C'est un constat plus qu'alarmant qui ressort d'une grande enquête de l'ONU dans la région Asie-Pacifique publiée mardi 10 septembre dans la revue britannique The Lancet. Selon cette étude, qui s'appuie sur les témoignages de plus de 10 000 hommes de 18 à 49 ans interrogés sous couvert de l'anonymat dans six pays (Bangladesh, Cambodge, Chine, Indonésie, Papouasie-Nouvelle-Guinée et Sri Lanka), près d'un quart d'entre eux (24 %) reconnaissent avoir déjà commis un viol.

La publication de cette étude, dont l'originalité est d'avoir recueilli la parole des agresseurs, intervient alors que les violeurs présumés d'une étudiante à New Delhi, dont la mort avait fait la "une" de la presse internationale, viennent d'être reconnus coupables.

Les enquêteurs de l'ONU n'ont pas demandé frontalement aux 10 000 hommes interrogés s'ils avaient violé mais s'ils avaient déjà "forcé une femme qui n'était pas leur épouse ou petite amie à avoir des relations sexuelles" ou s'ils avaient eu des relations avec une femme trop ivre ou droguée pour dire si elle était consentante. A cette question, ils sont 11 % en moyenne à avoir répondu par l'affirmative, et cette proportion monte à près d'un quart (24 %) lorsqu'on inclut les viols de sa partenaire, de son épouse ou de sa petite amie.

La moitié des violeurs adolescents : L'ONU souligne les grandes différences de résultats d'une zone à l'autre, avec des résultats allant de 9,5 % dans les zones urbaines au Bangladesh à 62 % dans l'île de Bougainville en Papouasie-Nouvelle-Guinée, pays qui affiche un des taux de violences envers les femmes les plus élevés au monde.

"Seuls" 45 % des hommes interrogés disent avoir récidivé dans le viol. Interrogés sur leurs motivations, 59 % disent avoir commis cette agression pour se distraire et plus d'un tiers (38 %) pour punir leur victime. Chiffre particulièrement inquiétant, parmi les hommes ayant reconnu avoir déjà violé, la moitié étaient adolescents au moment des faits, 12 % ayant même moins de 15 ans.

La plupart ont précisé n'avoir fait l'objet d'aucune poursuite judiciaire après avoir violé, ce qui a conduit Roberta Clarke, en charge de la question des femmes pour les Nations unies dans la région, à déclarer lors de la présentation de l'étude qu'il faut "changer la culture qui permet aux hommes de décréter qu'ils ont le pouvoir et le contrôle des femmes". Les auteurs de l'étude insistent sur le fait que cette pratique du viol peut être enrayerée, avec des changements comme une meilleure prise en charge des victimes et de réelles poursuites contre leurs agresseurs.

Les résultats de l'étude par zone : Le pourcentage d'hommes reconnaissant avoir déjà commis un viol varie fortement selon les régions étudiées par l'ONU : Ile de Bougainville en Papouasie-Nouvelle-Guinée : 62 % ; Papouasie : 48,6 % ; Indonésie (zones urbaines) : 26,2 % ; Chine (zones urbaines et rurales) : 22,2 % ; Cambodge : 20,4 % ; Indonésie (zones rurales) : 19,5 % ; Sri Lanka : 14,5 % ; Bangladesh (zones rurales) : 14,1 % ; Bangladesh (zones urbaines) : 9,5 %

11 - Soudan: une femme risque le fouet pour avoir ôté son voile

Deux poids, deux mesures. Amira, soudanaise de 35 ans, a été arrêtée parce que ses cheveux n'étaient pas couverts. Elle se dit prête à subir la flagellation pour défendre son droit à ne pas porter de voile alors que son procès doit s'ouvrir le 19 septembre.

"Ils veulent que nous devenions comme les femmes des talibans", dénonce Amira Osmane Hamed. D'après la loi soudanaise, ses cheveux -et ceux de toutes les femmes- doivent être dissimulés sous un *hijab*. Amira, 35 ans, refuse d'en porter et risque le fouet si elle est reconnue coupable lors de son procès, qui se tient en vertu de l'article 152 du code pénal soudanais qui prohibe toute tenue "indécente", une formulation vague qui, selon des militants, laisse les femmes à la merci du harcèlement policier.

Elle dit avoir été arrêtée le 27 août dernier. Elle se trouvait dans un bâtiment officiel près de Khartoum quand un policier lui a demandé de façon agressive de recouvrir ses cheveux. "Tu n'es pas Soudanaise. Quelle est ta religion?" ajoute-t-il. "Je suis Soudanaise. Je suis musulmane, et je ne couvrirai pas mes cheveux", a répondu Amira, les cheveux bruns aux reflets dorés finement nattés, avec quelques boucles dans le dos.

Son affaire, qui a attiré l'attention de militants des droits de l'Homme, est la dernière d'une série de cas qui ont mis en lumière les lois mises en place depuis le coup d'état d'Omar el-Béchar en 1989. En 2009, le cas de la journaliste soudanaise Loubna Ahmed al-Hussein, incarcérée pour avoir porté un pantalon jugé "indécent", avait attiré l'attention du monde entier sur la condition des femmes au Soudan. Elle avait été libérée après que l'Union des journalistes soudanais avait payé son amende, mais dix des femmes arrêtées en même temps qu'elle avaient été convoquées ensuite par la police et fouettées dix fois chacune.

12 - Sushmita Banerjee, une ennemie des talibans assassinée en Afghanistan - Jean-Pierre Perrin - liberation.fr

L'écrivaine indienne avait choisi de retourner vivre en Afghanistan avec son mari, malgré les persécutions subies dans les années 90.

L'écrivaine indienne Sushmita Banerjee avait fait un pari très dangereux: retourner auprès de son mari en Afghanistan après avoir écrit un best-seller devenu un film à succès relatant sa vie sous le régime des talibans et les persécutions qu'elle avait alors endurées avant de réussir à s'enfuir. Installée depuis peu dans la province pachoune du Paktika (est du pays), où elle travaillait dans une clinique, elle a été kidnappée mercredi soir à son domicile et assassinée peu après. Son corps a été retrouvé, jeudi, criblé d'une vingtaine de balles selon la police - qui accuse les talibans -, près d'une école coranique, à trois kilomètres de la maison qu'elle occupait, dans un compound de Kharana.

Jaanbaz Khan, homme d'affaires et mari de Sushmita Banerjee, a raconté à Reuters qu'il avait ouvert sa porte à deux assaillants masqués qui l'avaient aussitôt frappé et ligoté avant de s'emparer de sa femme. Agée de 49 ans, celle-ci était une auteure réputée en Inde, notamment à Calcutta où elle vivait. Selon le quotidien indien *Deccan Herald*, elle avait connu le succès avec un récit autobiographique dans lequel elle racontait les atrocités commises par les talibans et sa romanesque fuite en 1995 du village où elle vivait avec son mari depuis 1989. Elle y avait fondé un dispensaire médical qu'elle avait été dû quitter à l'arrivée des talibans. Dans son livre « *A Kabuliwal's Bengali Wife* », elle racontait sa vie au jour le jour et comment elle avait été fouettée

pour avoir refusé de porter le tchadri (le grand voile afghan qui enveloppe complètement le corps, ne tolérant qu'une grille au niveau des yeux). Elle avait aussi défrayé la chronique en évoquant par le menu sa vie intime avec ce même époux qu'elle avait rencontré en Inde et pour lequel elle s'était convertie à l'islam.

Son livre, paru en 2000, avait ensuite été adapté par Bollywood, sous le titre *Sauvée des talibans*. «Ma sœur avait décidé de revenir en Afghanistan après que Jaanbaz l'a convaincue que la situation avait changé et qu'aucun mal ne lui serait fait. Nous l'avions mise en garde mais elle était déterminée», a déclaré à l'AFP son frère, Gopal Banerjee. L'auteur indien Subodh Sarkar, un de ses proches amis, l'avait aussi prévenue qu'elle risquait d'être la cible des talibans: «*Je lui avait dit, lorsqu'elle a exprimé son désir de repartir, que les talibans la tueraient. Elle ne nous a pas écoutés. Nous avons perdu une auteure rebelle.*» Cet assassinat fait suite à une série de crimes visant les femmes commis ces derniers mois par les talibans, dont le meurtre d'une célèbre officier de police de Kandahar en juillet et le kidnapping d'une députée, Fariba Ahmadi Kakar, en août.

Les rebelles talibans ont nié vendredi toute implication dans ce meurtre.

DÉBATS, CONFÉRENCES, SORTIES MILITANTES...

13 - Des débats à la fête de l'huma

- 14 septembre 15h : « Travaillleurs en lutte contre l'exploitation et atteintes aux libertés syndicales par les multinationales en Tunisie » au stand du Front populaire (villages du monde). Avec Sonia Jebali et Monia Dridi, Abdelhafid Riahi (syndicaliste franco-tunisien).
- 14 septembre 18h : « Lutttes et droits des femmes au cœur des transformations et des révolutions » au stand du Conseil national du PCF (angle des avenues Aimé Césaire-Oscar Niemeyer). Avec Sonia Jebali et Monia Dridi, Marie-George Buffet et Martine Billard.

14 - Des débats avec les travailleuses de Latelec - 16 et 21 septembre

Le Comité de soutien aux syndicalistes de LATelec-Fouchana en faveur d'une solidarité internationale, invite en France Sonia Jebali et Monia Dridi, fondatrices du syndicat UGTT de LATelec-Fouchana, pour une tournée de débats dans tout le pays, venez nombreux/ses !

La mise en concurrence des travailleurs et travailleuses, une solution pour qui ? Partout, l'emploi de tous et toutes est tiré vers le bas. Le bénéfice pour les multinationales et les actionnaires est considérable. En Tunisie des travailleuses résistent ! En France nous les soutenons !

En 2005, Latécoère, entreprise française N°1 mondial pour la production d'équipements aéronautiques à destination d'Airbus, Dassault, etc, délocalise une partie de sa production à Tunis, via sa filiale LATelec. Sous la dictature, ce paradis des investisseurs, tout est censé bien se passer pour le patron de Latécoère chez LATelec-Tunisie : une main-d'œuvre qualifiée, très bon marché, « compétitive », une main-d'œuvre majoritairement féminine, considérée plus docile.

Jusqu'à la chute de Ben Ali, le 14 janvier 2011. Dans la foulée, les 400 ouvrières du site de Fouchana se syndiquent à l'UGTT, se mobilisent, font grève. Les conquêtes sociales, favorisées par la Révolution, sont à la mesure de leur combat : elles obtiennent l'encadrement des heures supplémentaires, 30 % d'augmentation des salaires, le rattrapage des congés payés... Malgré la puissance du syndicat, le dialogue social prend fin 2012 une tournure inédite : mises à pied, violences, menaces et harcèlements contre les ouvrières - jusqu'au transfert temporaire d'une partie de la production en France, afin de se débarrasser des travailleuses unies, devenues trop gênantes. La répression antisyndicale se radicalise : contrats non renouvelés, travailleuses déplacées sur un autre site tunisien, puis licenciements abusifs de dix travailleuses dont les trois déléguées syndicales, Sonia Jebali, Monia Dridi et Rim Sboui.

La lutte des Tunisiennes de LAtelec, sanctionnée par un retrait de l'investisseur français, illustre le dilemme auquel font face les travailleuses et travailleurs de tous les pays : « Quand on travaille en baissant la tête, tout va bien, expliquent les ouvrières. Si on la relève, ils dégagent. » Est-ce que ce n'est pas ce même chantage, un implicite et permanent « attention, on va partir », qui interdit, en France ou ailleurs, toute avancée sociale - tout comme il sanctionne concrètement, en Tunisie, la Révolution ?

« Travailleur-se-s du Nord et du Sud :
comment lutter ensemble contre la mondialisation néolibérale ? »

16 septembre - 19h

Bourse du travail, salle Jean Jaurès. 3 rue du Château d'Eau, Paris

« Travailleuses et droit syndical. Quels enjeux pour les femmes en Tunisie ? »

samedi 21 septembre de 14h à 17h30

Bourse du travail, salle Petite Congrès

85 rue Charlot, IIIe arrondissement - Paris - Métro Oberkampf

15 - Soutien aux lesbiennes réfugiées - Tea Dance - Les lesbiennes dépassent les Frontières -
15 septembre

Dimanche 15 septembre 2013 de 18h à 23h, premier tea dance de la rentrée, une occasion de passer une fin d'après midi sympa entre femmes danser, rencontrer, discuter.

Les excédents de cette soirée alimenteront la caisse de soutien qui permet de faire face aux besoins de nos amies lesbiennes réfugiées en but aux violences lesbophobes dans leur pays d'origine

Au tango, 13 rue Au Maire, Paris 3^e Métro Arts et Métiers (lignes 3 et 11), Station Vélib' 3011 : 57 rue Turbigo, Entrée 6 euros ; lesbiennesdepassentlesfrontieres@gmail.com

16 - Conférence « Accès à la contraception, grossesses non prévues et avortements à risques : état des lieux dans les pays du Sud » - 25 septembre

Les deux thématiques indissociables que sont l'accès à la contraception et à l'avortement sûr et légal renvoient directement à l'agenda inachevé du programme d'action de la conférence internationale sur la population et le développement du Caire (CIPD, 1994). Si, au cours des vingt dernières années, le domaine de la santé maternelle a connu des avancées notables, les progrès demeurent en revanche limités et très fragiles en matière de prévention et de prise en charge des grossesses non prévues.

Un an avant la session spéciale de l'Assemblée Générale de l'ONU sur Le Caire+20, cette conférence attire donc l'attention sur la situation de l'accès à la contraception et à l'avortement dans le monde, deux leviers indispensables à la réalisation du droit des femmes et des couples à décider librement d'avoir ou non des enfants, et le cas échéant du nombre d'enfants et de l'espacement de leurs naissances. Deux ans avant le terme des Objectifs du Millénaire pour le développement, c'est aussi l'occasion d'insister sur le fait que ces questions sont cruciales pour atteindre un développement juste et durable.

- Introduction : Catherine Coutelle, présidente de la Délégation aux des femmes de l'Assemblée Nationale et co-présidente du groupe d'étude « genre et droits des femmes à l'international » et Médecins du Monde

- Lancement d'une campagne de mobilisation en vue du Caire+20 : Retour sur la conférence du Caire de 1994 : Equilibres et Populations ; Les raisons d'une mobilisation 20 ans après, l'agenda inachevé du Caire : Le Planning Familial

- L'accès à la contraception et à l'avortement sans risque à travers le monde : Etat des lieux de la

situation, les chiffres clé : Médecins du Monde ; L'accès à la contraception et à l'avortement sans risque en Haïti et la mobilisation de la société civile haïtienne : Lise Marie Dejean, association SOFA ; Débat avec la Salle

- Les enjeux post-OMD et Caire+20, La position de la France : Rappel des enjeux de ces prochaines grandes échéances internationales : Equilibres et Populations ; La position diplomatique de la France : Un/une représentant(e) du gouvernement (sous réserve) ; Débat avec la salle

- Clôture de la conférence : Le Planning Familial

25 septembre 2013, 16h30 à 18h30, Accueil 16h ; Assemblée Nationale - Salle Colbert - 126 rue de l'Université 75007 Paris

Inscription obligatoire par mail: lucie.daniel@medecinsdumonde.net

17 - « La virilité mise à mâle » - le MAGE - 26 septembre - Paris

Le MAGE organise un débat «La virilité mise à mâle » dans le cadre des « Amphis du Mage » jeudi 26 septembre 2013 de 17h à 20h, autour de la parution de la Controverse (n°29/2013) de Travail, genre et sociétés.

Ouvertures : Margaret Maruani > Directrice du Mage et de la revue Travail, genre et sociétés ; Fatima Lalem > Adjointe au Maire de Paris, en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes > Débat introduit par Clément Arambourou, politiste, Université de La Rochelle > et animé par Marion Paoletti, politiste, Université Montesquieu-Bordeaux IV >

Avec la participation de : Christine Guionnet, politiste, > Université de Rennes I - CRAPE : Nicolas Renahy, sociologue, INRA - CESEAR Dijon ; François de Singly, sociologue, Université Paris Descartes - CERLIS ; Anne-Marie Sohn, historienne, École Normale Supérieure de Lyon - LARHRA ; Georges Vigarello, philosophe et historien, EHESS - Centre Edgar Morin.

Amphithéâtre Durkheim - escalier I (galerie Claude Bernard) > 1, rue Victor Cousin ou 54 rue Saint-Jacques- 75005 Paris >

Pour la bonne organisation de ce débat, merci de confirmer votre venue par retour de mél à mage.cnrs@shs.parisdescartes.fr (avant le 23/09). L'entrée est libre, dans la limite des places disponibles

18 - Rappel : Festival Féministe de documentaires « Femmes en Résistance » - 28 au 29 septembre

Face à l'obscurantisme dont les femmes sont toujours les premières victimes à travers le monde et sous toutes ses formes, les résistances s'organisent. Cette année, le festival vous livre ses 8 commandements féministes pour la résistance !

Espace municipal Jean Vilar, 1 rue Paul Signac, Arcueil

Informations sur : <http://resistancesdefemmes.wordpress.com> ou le numéro 229bis du Courrier de la MMF

19 - La culture, une arme contre le sexisme ? - Institut Emilie du Châtelet - 24 et 28 octobre

Au-delà des constats, encore accablants, concernant les inégalités professionnelles ou la segmentation des pratiques culturelles entre les femmes et les hommes, les sixième Assises de l'IEC souhaitent mettre l'accent sur les dynamiques positives, qu'il s'agisse de stratégies individuelles d'intégration ou d'innovations visant à transformer les pratiques ou encore la réception culturelle. Par ces initiatives, c'est la structuration même du champ de la culture qui se trouve ébranlée, ses valeurs, ses hiérarchies. Les plasticiennes féministes ont par exemple contribué à remettre en question les canons de l'art, son histoire, les dichotomies entre le grand art et l'art populaire, etc. La culture est à la fois un outil de construction et simultanément de réaménagement et de déconstruction du genre. Ébranler les schémas sexistes dans la culture

conduit à les mettre en cause dans la société.

Nous nous intéresserons à des aspects divers de la culture, pratiques amatrices et professionnelles, des arts du spectacle vivant aux jeux vidéo, des expositions et bibliothèques aux humoristes. Pourquoi le secteur artistique est-il l'un des plus aveugles aux inégalités et des plus hostiles aux changements ? Comment une femme y fait-elle aujourd'hui carrière ?

On s'interrogera sur les innovations qui permettent de modifier les cadres de la production et de la diffusion culturelle. Comment résister à la culture hégémonique ? Comment produire une culture non sexiste ? Une culture féministe ? Comment faire entrer les publics dans cette démarche ? Comment penser le genre, au-delà des questions d'égalité ?

Telles sont quelques-unes des questions que nous poserons dans les deux après-midi de débats proposés, quatre tables rondes réunissant chercheuses/chercheurs et actrices/acteurs du monde culturel. Une large place sera laissée aux échanges avec le public de ces Assises, pour faire surgir des propositions et des suggestions d'actions.

Jeudi 24 octobre : Parcours, obstacles et innovations ; Table ronde 1 : S'imposer ; Table ronde 2 : Bousculer, innover

Lundi 28 octobre : Pérenniser la culture de l'égalité ; Table ronde 3 : Transmettre, instruire, éduquer ; Table ronde 4 : S'approprier

De 14h à 20h, Université Paris Diderot, Paris 7, amphithéâtre buffon, 15 rue Hélène Brion, 75013 paris. Inscription obligatoire : <http://www.mnhn.fr>

Coordination Française Marche Mondiale des Femmes, 25/27 rue des Envierges, 75020 Paris ;
Tel : 0144621204 ou 06 80 63 95 25, mail : marchfem@rezisti.org ; site : <http://www.mmf-France>